



Déclaration du SNES-FSU et du SNUipp-FSU à la CAPA du 27.01.2020

Cette seconde CAPA de l'année se tient de nouveau dans des conditions particulières, à nouveau à distance, en pleine pandémie et ce depuis plus d'un an.

Sur le terrain, les conditions de reprise pour les psychologues E.N, comme pour l'ensemble des personnels, ne sont pas faciles, avec des élèves encore pour certain-e-s en distanciel, des classes qui ferment quotidiennement, des consignes institutionnelles toujours contradictoires et pas rassurantes...

Dans ce contexte, la proposition de loi déposée par des député.es LR relative à la création d'un **ordre national des psychologues** ne peut que susciter notre immense colère. En effet, ce projet qui ne s'appuie sur aucune consultation avec les organisations représentatives de la profession vise avant tout à contrôler les pratiques des psychologues. Il s'agit d'une organisation pyramidale et anti démocratique qui aurait le pouvoir d'autoriser ou de refuser l'exercice de la profession, de sanctionner un éventuel non respect d'une « charte de bonne conduite » régie par des principes de moralité qui n'ont pas grand-chose à voir avec la déontologie ! C'est oublier que la **liste ADELI** est déjà un garant de la vérification des diplômes requis et que les psychologues, conscient.es de l'attention à porter au public qui les concerne, se sont doté.es dès 1961 d'un **code de déontologie** régulièrement réactualisé !

Profitant de la crise sanitaire et de la montée des troubles psychiques, **cette offensive restreint l'intervention des psychologues à la santé mentale, supprimant la pluralité des approches** théoriques et méthodologiques au profit d'une conception basée sur des protocoles d'intervention dictés par la HAS et se limitant aux courants comportementalistes et neuro-scientistes.

Dans l'éducation nationale comme dans les autres services publics, ce dont les psychologues ont besoin, c'est d'une **reconnaissance à part entière** de leur profession, de temps de formation et de créations de postes permettant à chaque professionnel.le de déployer toutes ses missions de prévention, de soutien psychologique et d'aide au développement, dans le respect de la dimension psychique de la personne, de la maternelle à l'université. De même, les psyEN de l'académie réclament depuis des années que leur soient proposées des séances régulières d'**analyse des pratiques** ou de supervision, indispensables à l'exercice de nos professions.

Concernant le premier degré, le nombre de postes non pourvus reste alarmant année après année, alors même que les demandes en cette longue période de crise se font pressantes, nombreuses et impossibles à prendre en charge dans des secteurs mis à mal.

L'arrivée de psychologues sur certains postes en souffrance aurait pu être accueillie de façon positive si elle n'avait pas eu lieu en février après cinq mois de fonctionnement dans des conditions lamentables, si elle ne se résumait pas à une embauche de professionnel.les en contrats précaires sans proposition de formation aux métiers de psyEN, si elle n'imposait pas à ces collègues de se déplacer sans prise en charge de frais, bref si elle respectait les personnels.

La question des secteurs ingérables et des postes non pourvus reste prégnante dans l'académie, elle génère beaucoup de souffrance que manifestement l'administration n'entend pas, puisque rien ne change.

Concernant le second degré, le choix de l'administration de redéfinir les districts des CIO en plein contexte de pandémie a été vécu comme une **violence institutionnelle**. L'accueil des élèves et des familles dans les CIO n'a pas été pris en compte. Mais effectivement, pourquoi s'en préoccuper, alors que la fermeture d'un CIO de plus est actée pour la rentrée 2021 ?

Dans ce contexte que nous savons anxiogène pour nombre d'adolescent.es, la continuité dans le suivi des élèves ainsi que dans le travail de lien avec les partenaires hors EN nous apparaissait être une priorité, or cet axe de travail n'a pas été retenu.

Par ailleurs, l'académie n'accueille aucun.e psy-EN EDO entrant.e cette année, alors que le nombre d'élèves est en augmentation. Nous sommes particulièrement inquiet.es de la dégradation prévisible de nos conditions de travail à la rentrée prochaine.

Concernant l'ordre du jour, cette CAPA est, à bien des égards, emblématique des conditions dans lesquelles le **dialogue social** se déroule depuis qu'a été promulguée la loi dite de Transformation de la Fonction Publique. En effet n'est ainsi prévu que l'examen de **situations individuelles** pour lesquelles des recours ont été formulés en bonne et due forme. Il n'est plus proposé d'examen de l'ensemble des situations, qui permettait de s'assurer d'une équité de traitement. Il est ainsi devenu **impossible de défendre les droits de l'ensemble des personnels**, ce qui va à l'encontre de la conception du paritarisme qui reste la nôtre.

Cette CAPA est, dans l'académie comme ailleurs, emblématique d'une conception dégradée du dialogue social, vu l'envoi de documents très succincts ne permettant aucune préparation sérieuse. Les psyEN, attaché.es à leurs **missions de service public** mais également à la **reconnaissance de leur investissement** et de leur travail, n'ont pas toujours l'énergie de formaliser une contestation. Cette reconnaissance est pourtant déjà très largement absente au niveau salarial depuis de nombreuses années, et ce n'est pas la prétendue revalorisation prévue par le gouvernement qui suffira à améliorer la situation.

Nous dénonçons le pilotage de l'évaluation par des contingents, rendant difficile cette reconnaissance à l'occasion des rendez-vous de carrière prévus par PPCR. Décidément, l'école de la confiance prônée par le Ministre reste un slogan de communication, dépourvu de sens dans le quotidien des collègues et des élu.es des personnels. C'est pour cette raison que **le SNES-FSU et le SNUipp-FSU continuent de revendiquer la déconnexion entre avancement et évaluation**, avec une carrière accélérée pour toutes et tous, sur les trois grades, en alignant le rythme de passage d'échelon sur le rythme le plus favorable, ce qui est le cas dans certains corps de catégorie A.

Nous demandons en outre que nous soit communiqué le nombre de collègues ayant fait un recours gracieux, ainsi que le nombre de réponses positives déjà apportées.

Les élu-es psy EN SNES-FSU et SNUipp-FSU : Fabienne BARONI ROCHAT, Anna BUCCIERI, Rose DI SALVO, Habib HADDAB, Véronique MONGIS IRIGOYEN, Fanny TIGHILET.